



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de L'Honor de Cos, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFÈUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Eric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Edouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François	X	POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVRRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALEIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC						
EPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20211216-DCS20211216_01-DE

Reçu le 28/12/2021

Publié le 28/12/2021

DCS20211216_01

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Francine		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE				NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	X
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOIR	Serge		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		BERTHET	Christian	X
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Phillippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Francine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles		DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIERE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIE	Jean-Claude	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIE	Claude	
MONTEILS	MASSALOU	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture

082-258200575-20211216-DCS20211216_01-DE
 Reçu le 28/12/2021
 Publié le 28/12/2021

DCS20211216_01

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	X
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIE	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé		MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Danièle	X
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOUD	Hacène	X
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR Prefecture

082-258200575-20211216-DCS20211216_01-DE
 Reçu le 28/12/2021
 Publié le 28/12/2021

DCS20211216_01

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	Jean	BEAUMONT DE LOMAGNE	TAFUREAU	Dominique	BOULOC EN QUERCY
LATAPIE	Gérard	ESCAZEUX	TONIN	Philippe	GARIES
SENTIS	Jean-Claude	GOAS	DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS
BOLZONI	Thierry	LABOURGADE	DELLUC	Pierre	MONTAIN
AUGUSTE	David	MAUBEC	PAYSSOT	Christophe	CAZES-MONDENARD
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	DIANA	Bernard	GIMAT
VIGROUX	Alain	PERVILLE	FERRET	Jean-Luc	NEGREPELISSE
TRAMUZZI	René	ST CIRICE	QUARGENTAN	Jacques	SISTELS
LAVEDRINE	Sophie	VERDUN SUR GARONNE	GROSSOU	Bernard	VALENCE D'AGEN

Membres en exercice : 195

Membres présents : 123

Membres excusés : 72

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2021**

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 29 septembre 2021 à la salle polyvalente de Bressols.

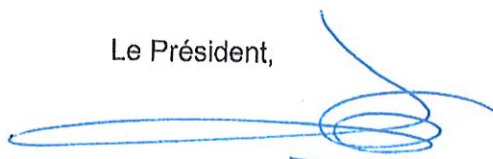
Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 9 décembre 2021.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 29 septembre 2021. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL

COMpte-REndu du COMité SYNDICAL du 29 SEPTEmBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bressols, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	X
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean	X	LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Eric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlotte	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	X
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Edouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	X
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabien		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard	X	MARTINET	François	
ESPALEIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
EPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

DELEGUÉS / DELEGUÉES

02-2582 COMMUNES 216-DCS20211216 01-DE
 Reçu le 28/12/2021
 Pénalité le 28/12/2021

COMMUNES		TITULAIRES		SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
PABAS	POZZA	Christian	X	GRAILHE	Stéphane	
PAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françoise		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	X
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian		UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal	X	FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	François		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRES	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	QUIZOT	Danièle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel	X	NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	François	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françoise	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	François	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danièle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIERE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIE	Jean-Claude	
MONTBETON	BEDOS	Danièle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert		GAUTIE	Claude	X
MONTEILS	MASSALOUF	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérandère	

AR Prefecture		DELEGUÉS / DELEGUÉES				
COMMUNES		TITULAIRES		SUPPLEANTS		
082-258200575-20211216-DCS20211216_01-DE	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
Recu le 28/12/2021	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTERMIEU/12/2021	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTGAILLARD	BRUEL	Didier	X	TISSÉDRE	Christlan	
MONTJOI	CABOS	Christian		FAURÉ	Michaël	
MONTPEZAT DE QUERCY	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MONTRICOUX	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
MOUILLAC	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NEGREPELISSE	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
NOHIC	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
ORGUEIL	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimtri	
PARISOT	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PÉRVILLE	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
PIQUECOS	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMMEVIC	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POMPIGNAN	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
POUPAS	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jéréme	
PUYCORNET	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYGAILLARD DE QUERCY	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAGARDE	BELO	Daniel	X	MORIN	Daniel	
PUYLAROQUE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REALVILLE	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
REYNIES	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
ROQUECOR	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAUVETERRE	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SAVENES	GAZAL	Hervé		BETAILE	Laurent	
SEPTFONDS	BRINGAY	Clémence		LAGARDE	Christian	
SERIGNAC	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
SISTELS	FOURNIE	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AIGNAN	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DE PELLAGAL	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-AMANS DU PECH	CAUBEL	Michel		MENEAU	Serge	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	DELLAC	Jean-Marc		CESNÉ	Sébastien	
ST-ARROUMEX	POST	Laender		GUINGAL	Claude	X
ST-BEAUZEIL	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRICE	BAILLS	Franck		ROUZIES	Guy	
ST-CIRQ	VERBRUGGE	Frank		PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-CLAIR	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-ETIENNE DE TULMONT	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-GEORGES	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-JEAN DU BOUZET	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-LOUP	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-MICHEL	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAUPHARY	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	GARDELLA	Serge		GUIRBAL	Yohann	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	POCA	Josiane		LARET	Claude	X
ST-PAUL D'ESPIS	FOSSEZ	Eric		PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PORQUIER	ESTRIPEAU	Jean-Paul		PISANI	François	
ST-PROJET	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-SARDOS	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	X
ST-VINCENT D'AUTEJAC	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
ST-VINCENT LESPINASSE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
STE-JULIETTE	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	
TOUFFAILLES	DESCHAMPS	François		CRANSAC	Sylvain	
TREJOULS	DELMAS	François		CASSAGNES	Willy	
VAISSAC	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALEILLES	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VALENCE D'AGEN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÈS	Claude	
VAREN	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VARENNES	LESTRADE	Christian		BERGOGLIO	Irène	
VAZERAC	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	X
VERDUN SUR GARONNE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERFEIL SUR SEYE	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VERLHAC TESCOU	LACROIX	Franck	X	MESSAOU	Hacène	
VIGUERON	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEBRUMIER	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	
VILLEMADE						

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS	TONIN	Philippe	GARIES
VAN GYSEL	Marc	LAPENCHE	BELON	Daniel	PUYLARQUE
PIZZINI	Françoise	LACOURT ST PIERRE	GRADIT	Christian	MONTBARTIER
HOZJAN	Christian	MERLES	AUGUSTE	David	MAUBEC
EMBOULAS	Didier	MONCLAR DE QUERCY	PEZOUS	Bernard	LA SALVETAT BELMONTET
DELLUC	Pierre	MONTAIN	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	DIANA	Bernard	GIMAT
GUERIN	Pascal	POUPAS	BERLY	Marie-Claude	MONTAUBAN
QUARGENTAN	Jacques	SISTELS	GUIZOT	Danielle	MANSONVILLE

Membres en exercice : 185

Membres présents : 113

Membres excusés : 73

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

M. Gayral, Président du SDE 82, accueille les membres de l'assemblée délibérante et souhaite la bienvenue à Mme Bedos, nouvelle déléguée du Syndicat et Maire de Montbeton. Il excuse le Président du Conseil Départemental, M. Weill, retenu par d'autres obligations. M. Gayral souligne le retour de Mme Bayles-Penche, Directrice Générale des Services et se réjouit de sa présence. Il invite Mme Lénia Pineau, Directrice Générale Adjointe à compter du 1^{er} octobre 2021, à se présenter.

Mme Pineau est titulaire du diplôme d'ingénieur de l'école des Mines d'Albi et d'un Master spécialisé en management des médias de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris. Après un premier poste à l'Agence France Presse, elle intègre la fonction publique en tant qu'ingénieur de l'industrie des Mines puis rejoint la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). A l'issue de ces expériences, elle est recrutée au poste de responsable du service scolarité à l'école des Mines d'Albi puis Directrice adjointe des formations et enfin Directrice de Cabinet. Mme Pineau est ravie de pouvoir travailler sur des thématiques comme l'énergie, la transition énergétique, le management et la proximité avec les territoires.

M. Gayral rappelle que tous les véhicules de service du Syndicat, à l'exclusion des deux véhicules électriques, ont été incendiés le 8 août. Il remercie les services qui se sont employés pour trouver des solutions pour faire face aux besoins immédiats. Des véhicules ont été achetés pour reconstituer le parc automobile et pour l'étoffer compte tenu de la création du Service Conseil en Energie Partagé. Le matériel et vêtements de travail détruits dans l'incendie ont dû également être renouvelés. Le coût de l'opération est d'environ 72 000 € pour 19 000 € d'indemnisation de l'assurance. M. le Président indique qu'il a été décidé de poser une clôture, un portail et d'installer des caméras de vidéosurveillance.

- Actualité

♦ Avancement sur le projet de création d'une Société d'Économie Mixte (SEM)

M. Gayral souhaite s'inspirer de diverses expériences pour mener une réflexion sur le projet de création d'une SEM Energie. Une rencontre a donc été organisée avec le Syndicat du Lot-et-Garonne qui a constitué une SEM essentiellement orientée sur le domaine de la méthanisation. Puis, deux réunions d'information se sont tenues avec les membres du Bureau et le Syndicat de la Nièvre et celui des Deux-Sèvres. Par ailleurs, le SDE 82 a souhaité se faire accompagner dans cette création par le cabinet Aphila. Un groupe de travail a été constitué pour recenser les projets, rechercher les acteurs associés, définir le mode de gouvernance et analyser les moyens à mettre en œuvre.

♦ Service « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) Avancement

M. Brasseur, délégué de Bouillac, membre du Bureau indique que le Syndicat va bénéficier de subventions de l'Ademe pour le recrutement de deux postes de conseillers en énergie et l'acquisition d'un logiciel de simulations thermiques. Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec le PETR Midi-Quercy, actuellement porteur de la mission CEP sur son territoire, pour la mise en œuvre de ce service départementalisé et l'harmonisation des actions proposées. Le premier conseiller intégrera le Syndicat en octobre 2021, le suivant intégrera le SDE 82 le 1^{er} janvier 2022. Cette équipe sera renforcée par l'arrivée du conseiller du PETR avec lequel une convention sera passée. Dans un deuxième temps, il sera proposé aux membres du Comité syndical de décembre 2021, les modalités administratives et financières applicables aux communes urbaines et aux établissements publics de

coopération intercommunale qui souhaitent bénéficier de ce service. M. Brasseur rappelle qu'il appartient aux communes d'adresser un courrier d'intention au SDE 82 avec lequel une convention « CEP » sera signée. M. le Président rappelle le principe de gratuité de ce service pour les communes rurales et invite les délégués à prendre connaissance de la répartition des conseillers sur le département.

♦ Réflexion sur la prise de compétence « éclairage public »

Le Syndicat départemental mène une réflexion sur la prise de compétence optionnelle « éclairage public » pour conforter sa place en qualité de service d'expertise auprès des communes dans le domaine de l'énergie mais aussi pour une évolution en cohérence avec le développement de l'accompagnement en transition énergétique et la création du service en énergie partagé. Il s'agit d'améliorer et répondre à une réelle gestion des contrats d'entretien d'éclairage public pour lesquels actuellement le SDE 82 n'assure qu'un accompagnement administratif. La mutualisation à l'échelle du Syndicat permettrait aux communes, souhaitant bénéficier de cette compétence, de profiter d'une expérience reconnue pour la mise en œuvre des travaux d'éclairage public sur leur territoire, d'assurer la prise en charge globale des contraintes générées par la nouvelle réglementation complexe, d'apporter une meilleure sécurité aux usagers, d'assurer la pérennité des installations et de maîtriser le budget affecté à la mission. Deux options peuvent être envisagées :

Option A : la commune confie au SDE 82 les seuls travaux d'investissement. Dans ce cas, le Syndicat développe et renouvelle les installations d'éclairage public et les travaux sont financés dans le cadre d'une enveloppe inscrite au budget du SDE 82. La commune, quant à elle, assure la gestion, l'exploitation et la maintenance du parc d'éclairage public. Si le Syndicat exécute des travaux, la participation de la commune pourrait être semblable à celle d'aujourd'hui.

Option B : la commune confie au SDE 82 les travaux d'investissement, l'exploitation et la maintenance du parc d'éclairage public. Les travaux sont également financés dans le cadre d'une enveloppe inscrite au budget du Syndicat. L'exploitation et la maintenance seraient gérées dans le cadre de marchés, à l'instar de ce qui se pratique pour les travaux d'électrification. La commune est associée à la définition du projet, à sa programmation et reste décisionnaire dans le choix du matériel. Comme pour l'option A, la commune contractualise la fourniture d'électricité et la finance. Les coûts d'exploitation et la maintenance seront, pour partie, couverts par la collectivité bénéficiaire.

Pour ce qui est de la propriété des ouvrages, les installations d'éclairage existantes au moment du transfert de compétence, restent la propriété de la collectivité membre. Elles sont mises à disposition du SDE 82 pour lui permettre d'exercer la compétence. Les installations créées par le SDE 82 dans le cadre des travaux sont inscrites à l'actif du Syndicat durant l'exercice de cette compétence, et remises gratuitement à la collectivité lorsqu'il est mis fin au transfert de compétence.

Pour ce qui concerne la nature des prestations, en investissement, il s'agit de la création d'un premier réseau d'éclairage et travaux d'extension d'éclairage, des travaux de renouvellement, de la mise en conformité, de l'amélioration énergétique, de l'installation d'éclairage autonome et du géoréférencement. En termes de fonctionnement, cela comprend pour la partie entretien, la visite de contrôle, le renouvellement périodique des sources lumineuses (hors LED), les dépannages, les réparations, la mise en sécurité, la gestion des dommages causés aux biens et le contrôle de conformité et la vérification des installations. Pour l'exploitation, cela comprend la gestion technique et administrative du patrimoine (géoréférencement, cartographie, etc), l'exécution des travaux à proximité des ouvrages (DT-DICT), l'exécution des travaux sur les ouvrages avec technicité, l'autorisation d'accès au réseau et l'intégration des travaux réalisés par des tiers.

M. Delachoux, 1^{er} Vice-Président, Maire de Pommevieu ajoute que le Syndicat a, dans cette démarche, la volonté d'accompagner les collectivités dans le développement et la mise en œuvre de services importants sur les territoires. Dans ce cadre-là, il s'agit de mutualisation pour se donner les moyens d'avoir des ouvrages de qualité à mettre à la disposition des habitants. L'aspect esthétique et économique de cette proposition va permettre aux collectivités d'avoir un service d'éclairage public de qualité, avec l'appui technique des collaborateurs du SDE 82 et des financements qui permettront ces opérations. Il rappelle que les actions menées se feront en collaboration avec les élus locaux.

M. Puigvert, délégué de Durfort-Lacapelette demande quel est le changement pour une commune qui opte pour l'option B.

M. le Président répond qu'il convient dans un premier temps d'évaluer le nombre de communes qui seront candidates à cette compétence optionnelle pour affiner la proposition d'accompagnement des communes.

M. Gayral indique qu'un questionnaire va être adressé à toutes les communes pour connaître leur point de vue. Il souhaite que les communes répondent activement à ce questionnaire pour mesurer l'impact du transfert de compétence.

M. Pages, Maire et délégué de St Georges propose de définir une territorialité pour harmoniser davantage la technique, le suivi. Il suggère d'être méthodique et de regrouper plusieurs collectivités pour réaliser des économies pour l'entretien. Associer la maintenance et l'investissement est pour lui une nécessité.

M. Gayral confirme que s'il y avait des marchés territoriaux, géographiques, le service serait probablement plus efficient y compris financièrement.

AR Prefecture
M. Passadat, Maire et délégué de Lavaurette indique qu'il est intéressant que la compétence « éclairage public » soit optionnelle puisque les communes peuvent avoir différentes modes d'éclairage public et n'ont pas toutes les mêmes besoins. Il prend l'exemple de sa commune dont l'éclairage public n'est composé que de leds. La commune n'aurait donc besoin que d'un entretien pour assurer la garantie.

II - Délibérations

Test des boîtiers : Les délégués votants sont invités à tester le fonctionnement de leur boîtier électronique afin de sécuriser les votes en cours de réunion. 113 votants sont présents et 113 boîtiers sont activés. L'ensemble des boîtiers fonctionne.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2021

Le procès-verbal de la séance précédente, ainsi que le compte-rendu des décisions prises par délégation de compétences, ont été adressés aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 9 juin 2021 n'appelle pas d'observation.

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

➤ Entente Occitanie : Groupement de commandes (Schéma directeur IRVE)

M. Brasseur rappelle la Loi d'Orientation des Mobilités du 29 décembre 2019 qui recommande la mise en œuvre de schémas directeurs IRVE par les Autorités Organisatrices de Distribution Publique d'Electricité (AODE) dotées de la compétence IRVE ou les Autorités Organisatrices de la Mobilité. Les objectifs sont de planifier le déploiement des stations de recharge ouvertes au public sur un territoire, tous maîtres d'ouvrage confondus, à un horizon de trois à cinq ans et d'évaluer les besoins à une maille géographique fine. Les différentes étapes du schéma sont le recensement des IRVE existantes, leur état, l'évaluation des besoins d'installations, la concertation avec les acteurs sur le territoire, la définition de la stratégie et du plan d'actions et son suivi. A l'issue de cette démarche, un rapport public sera établi.

Les représentants des syndicats d'Occitanie ont souhaité conduire cette stratégie à l'échelle régionale, à l'instar de l'étude sur les stations GNV. Ils ont convenu de créer un groupement de commandes, piloté par le Syndicat de l'Aveyron pour mutualiser les coûts des prestations, bénéficier des aides financières de la Banque des Territoires, harmoniser la méthodologie entre les territoires et assurer une cohérence entre les infrastructures de recharge (tarification, accès aux services). Le calendrier proposé prévoit les adhésions au groupement de commandes en septembre/octobre 2021, le lancement de la consultation en décembre, une validation de la préfecture en septembre 2022 et la publication du rapport public en octobre 2022.

M. Meunier, délégué de Castéra-Bouzet demande, de façon à pouvoir répondre aux administrés, quel est le coût d'une recharge, avec abonnement ou pas ?

M. Chevet indique qu'il existe actuellement deux formules de tarification ; soit l'abonnement de 40 €/an avec un nombre illimité de recharges soit pour les usagers occasionnels, un coût forfaitaire de 2 € la recharge. Cette tarification n'est pas figée dans le temps et sera amenée à évoluer. M. Chevet rappelle que les informations sur les IRVE sont disponibles sur le site Internet du SDE 82 lequel peut adresser à la mairie des guides d'utilisation où est notamment mentionnée la tarification.

M. Groussou, délégué de Valence d'Agen, membre de la Commission des finances indique que le Tarn-et-Garonne compte une centaine de bornes de recharge. Il rappelle que les bornes ne peuvent être installées partout en raison de l'impact sur le réseau de distribution électrique. Une convention va être signée entre le Syndicat et Enedis pour envisager toutes les situations d'implantation possibles pour les bornes à venir.

M. Pezous, Maire et délégué de La Salvetat-Belmontet souligne le faible coût de la recharge sur le département, souhaite le SDE 82 pour être facilitateur du développement des recharges pour véhicules électriques. L'harmonisation de la tarification en Occitanie sera discutée car les départements n'ont pas les mêmes besoins. Pour ce qui est de la puissance, M. Pezous indique qu'il est fait usage des batteries de voiture pour créer du "tampon" permettant ainsi de limiter l'impact sur la puissance du réseau. Il faudra être en veille sur toutes ces nouvelles technologies.

L'adhésion au groupement de commandes coordonné par le SIEDA et la répartition des frais communs, sont approuvées, à l'unanimité.

➤ Eclairage public : Evolution de la politique de subventions

Afin de contribuer à l'effort des collectivités en matière d'économies d'énergies, M. le Président indique que le SDE 82 souhaite faire évoluer sa politique d'aide en matière d'éclairage public, avec plusieurs objectifs : la sécurité des déplacements, la sobriété énergétique, la limitation des nuisances lumineuses et la suppression des luminaires "boules" pour satisfaire à l'obligation réglementaire (suppression avant le 1^{er} janvier 2025). Il s'agit également de poursuivre l'aide au remplacement des luminaires énergivores,

082130260579-20211110 SC3 20211110
R.M. le Président propose une évolution significative de la politique de subventions, valable pour les trois prochaines années, en actionnant plusieurs leviers notamment le nombre de points lumineux subventionnables et le plafond des dépenses éligibles. Pour le remplacement des luminaires boules, 30 foyers /an seraient subventionnables au lieu de 15. Le renouvellement des luminaires énergivores serait porté également à 30 foyers/an. En termes de travaux d'investissement, les dépenses d'éclairage public des communes rurales seraient plafonnées à 100 000 €/ an au lieu de 28 000 €. Cette modification de politique représente une estimation financière globale de l'ordre de 4 854 000 € pour les trois prochaines années soit un effort financier de 1 618 000 €/an. M. Gayral précise que ces nouvelles politiques seront annualisées et prendront effet au 1er janvier 2022. A l'issue des trois ans, il conviendra d'évaluer l'efficacité de ces politiques et la capacité du Syndicat à poursuivre cette action.

M. Ibres, 2ème Vice-Président, Maire de Bressols indique qu'il avait émis le souhait, de manière prégnante auprès du Président, de voir modifier ces politiques de façon à aider les petites communes à pouvoir régénérer leur dispositif d'éclairage public et permettre aux communes moyennes, soumises à une augmentation importante de leur urbanisme, à pouvoir franchir également ce cap. M. Ibres invite les maires à porter une réflexion très précise sur leurs réels besoins et d'utiliser l'outil qui est mis à leur disposition pour trois ans.

M. Gradit, délégué et adjoint au Maire de Montbartier souligne l'important effort fait par le Syndicat pour aider les petites communes mais aussi les collectivités de taille moyenne qui sont soumises à une forte pression démographique.

M. Hébrard, délégué et Maire de Varen s'interroge sur la suite donnée aux dossiers en cours et sur le cumul des subventions.

Mme Frère répond qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, il n'y aura plus de notion de cumul puisque les droits seront calculés et annualisés du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'intégralité des droits à subvention seront quant à eux remis à zéro à cette même date. Elle précise que la règle du subventionnement reste la même c'est-à-dire que sera prise en compte la date de la facture de solde des travaux. Si la facture est émise en 2021, la politique actuelle s'applique, si la facture est émise en 2022 ce sont les nouvelles politiques qui s'appliqueront.

M. le Président précise que les nouvelles politiques proposées concernent uniquement les communes rurales puisque les communes urbaines bénéficient d'une autre politique. En revanche, le versement de 300 € par foyers lumineux (luminaires boules ou foyers énergivores) vaut pour les communes urbaines et rurales.

M. Delachoux ajoute que l'augmentation des prestations par le Syndicat va aider à tendre plus rapidement vers la mise en conformité obligatoire.

M. Pujol, délégué de Reynès demande quelle sera la position d'une commune qui a opté en 2021 pour le cumul sur deux années.

M. Gayral confirme qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, il y aura une remise à zéro des droits et subventions.

Les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité, de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 ans, les modalités d'attribution des subventions d'éclairage public, annualisées sur l'année civile.

> Convention d'utilisation des supports communs par l'Opérateur Free

M. Ibres indique qu'il s'agit d'une convention qui va permettre à l'opérateur Free d'utiliser les supports dans le cadre du déploiement de leur réseau de communications électroniques. Les signataires de cette convention sont le SDE 82, Enedis, la collectivité et l'opérateur. Les principales dispositions portent sur l'utilisation des supports, les conditions d'utilisation, les contraintes techniques et financières et l'exploitation des supports. On note l'obligation pour l'opérateur de prendre à ses frais l'éventuelle dépose des appuis communs, l'impossibilité de faire obstacle aux interventions du SDE 82 ou d'Enedis sur le réseau de distribution publique. En termes de responsabilité, l'opérateur est responsable des dommages causés par ses travaux et ouvrages au réseau électrique. Enedis et le SDE 82 sont quant à eux responsables des dommages causés au réseau de communications électroniques lors de travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage. Une contrepartie financière sera versée une seule fois et pour la durée de vie estimative du réseau de communications électroniques à hauteur de 55 € pour Enedis pour le droit d'usage et 27,50 € pour le SDE 82 pour la redevance d'utilisation.

A la question posée par M. Passadat, M. Ibres confirme bien l'existence d'une convention signée avec Tarn-et-Garonne Numérique et Octogone fibre.

M. Chanrlon, délégué de Réalville demande comment procèdent les autres opérateurs.

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, le projet de convention et autorisent le Président à la signer.

> Personnel

o Création d'emplois

M. le Président propose la création de plusieurs emplois. Il s'agit d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise de catégorie C à compter du 1er octobre 2021 pour l'avancement d'un agent du Syndicat. Le second est un emploi permanent à temps complet sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1er octobre 2021 suite à la réussite de l'examen. Le troisième est un emploi permanent à temps complet de catégorie B sur le grade de technicien à compter du 1er janvier 2022 pour occuper le poste de Conseiller en Énergie Partagé. Le Président précise que si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, il sera possible de recourir à un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois par reconduction expresse.

Les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité, de créer les emplois précités.

o Modification du RIFSEEP

M. le Président propose de modifier, à compter du 1er octobre 2021, le tableau des groupes de fonction et le montant maximal par groupe de fonctions du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), au regard des différentes orientations stratégiques adoptées par le SDE 82, leur incidence sur la gestion des ressources humaines, les recrutements, les missions, dans le respect des principes de parité et d'égalité régissant le RIFSEEP.

Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, les modifications du RIFSEEP.

o Mise en œuvre des 1607 h annuelles

Dans le cadre de cette mise en œuvre, de nouvelles dispositions doivent être soumises aux membres du Comité syndical. Préalablement, ces propositions ont été présentées au Comité technique lequel a émis un avis favorable, à l'unanimité. Toutes ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022, à savoir :

- Temps de travail et cycles de travail : En accord avec les services du Syndicat, deux cycles de travail, au choix de l'agent, ont été déterminés. Soit 36 h par semaine avec un cycle alternant 4 et 5 jours travaillés (ce qui ouvre droit à 22,5 jours de congés annuels et 6 jours RTT), soit 38 h par semaine sur 5 jours (ce qui ouvre droit à 25 jours de congés annuels et 18 jours RTT).
- Journée de solidarité : L'accomplissement de la journée solidarité se fera selon deux formules. Pour les agents à temps complet, l'application se fera par la réduction d'un jour ARTT et pour les agents à temps non complet, le nombre d'heures dues, en fonction du temps de travail, sera fractionné et accompli au cours du même mois, à convenir avec le chef de service.
- Heures complémentaires et heures supplémentaires : Ce sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale. La liste des emplois, ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération, doit être fixée. Mme Frère rappelle que les heures complémentaires sont instaurées pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, de catégorie A, B et C. Ces heures seront indemnisées sans majoration. Quant aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, elles concernent les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public, de catégorie B ou C, qui dépassent les 35 h. Les heures supplémentaires peuvent être compensées soit par l'attribution d'un repos compensateur, sans majoration et/ou par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Le choix est laissé à l'agent de choisir entre les deux formules. Le tableau des cadres d'emplois pouvant bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est présenté à l'assemblée délibérante.
- Modalités d'exercice du travail à temps partiel : Les modalités portent sur les quotités de temps partiel, de droit ou sur autorisation, les démarches administratives entre l'agent et son autorité territoriale, la forme de la demande, les possibilités de refus, l'impact sur la rémunération et la réintégration ou modification du temps partiel, voire de suspension.
- Instauration du télétravail : Le Syndicat a été amené à pratiquer le télétravail pendant les deux mois de confinement en 2020 et de façon ponctuelle depuis. Il convient de définir un cadre pour l'instaurer.

Différents services ont été identifiés comme ne éligibles au télétravail. Les activités éligibles au télétravail sont les instructions d'un dossier ou montage d'un projet complexe et/ou présentant un enjeu majeur pour la structure. L'autorisation du télétravail se fera par convention, pour une durée maximum d'un an, reconductible. Les quotités autorisées seront de deux jours flottants par mois maximum, fractionnables en demi-journées mais ne sont pas reportables d'un mois sur l'autre. Cette convention aura pour but de définir les missions exercées en télétravail, le lieu d'exercice (domicile, autre lieu privé ou tout lieu à usage professionnel), les modalités de mise en œuvre, sa durée, la date de prise d'effet, l'obligation de compte rendu de son activité en télétravail. Sont aussi prévus dans la convention les dispositifs de contrôle et de comptabilisation du temps de travail, les matériels mis à disposition pour l'exercice des fonctions à distance (ordinateur portable, téléphone portable le cas échéant, accès à la messagerie professionnelle, accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions). Enfin, seront également rappelées les règles de sécurité informatique et la sécurité et protection de la santé. M. Gayral précise qu'il sera demandé à l'agent une attestation de conformité des locaux où il va travailler, une attestation d'assurance et une attestation d'adaptation de l'espace de travail.

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, la mise en place des dispositions précitées, à compter du 1er janvier 2022.

> Dossiers budgétaires

- o Sortie de l'actif de biens sinistrés

M. Ducos, 2^{ème} Vice-Président, délégué de Verlac-Tescou Indique que la délibération relative à la sortie de l'actif est la conséquence budgétaire et financière des actes de vandalisme dont le SDE 82 a été victime. Les véhicules détruits étant amortis sur le plan comptable, leur valeur comptable est de zéro. Les indemnités au titre des contrats d'assurance s'élèvent à 17 700 €.

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la sortie d'actif des biens sinistrés.

- o Décision modificative n° 2

M. Ducos indique que le montant de la section de fonctionnement est augmenté de 337 723 €. Ce réajustement est dû à la perception de plusieurs recettes à savoir la redevance d'occupation du domaine public Télécommunication pour 182 907 €, la subvention de 95 000 € du programme ACTEE 2, l'aide à l'étude de mobilité GNV (10 000 € de GRDF et 10 000 € de Terega) et une aide de l'Ademe à hauteur de 39 816 € dans le cadre de l'étude sur le schéma de développement des énergies renouvelables sur le Tarn-et-Garonne. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par 44 300 € affectés au virement à la section d'investissement et 293 423 € d'autres charges de gestion courante dont 17 000 € reversés aux syndicats qui sont dans le périmètre de l'étude GNV. Quant à la section d'investissement, elle est augmentée de 88 840 €. Le Syndicat va recevoir une subvention de 26 840 € du Conseil Régional et la reversera dans le cadre de l'opération réseau de chaleur à la commune de Le Causé. Est inscrit également la cession de véhicules (17 700 €), le virement de la section de fonctionnement de 44 300 €, l'achat d'équipement pour 60 000 € (véhicules et matériels) et 2000 € pour l'augmentation du capital d'Enercit et de Midi-Quercy Citoyennes, respectivement de 1000 €.

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 est adoptée, à l'unanimité.

III - Informations

> Rapport d'activité 2020

M. Ibres Indique que ce rapport annuel d'activité est joint au dossier de réunion et adressé à toutes les communes. Ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil municipal lors d'une séance publique. Outre l'éditorial du Président, il contient un suivi des faits marquants de 2020 notamment le renouvellement du Comité syndical, du Bureau et de diverses Commissions et Comités. Il fait ensuite état de travaux réalisés en matière d'électrification rurale et d'éclairage public. Un sujet traite de la constitution d'un service de Conseil en Energie Partagé et du dispositif qui permettra aux collectivités de mettre en place une stratégie globale de maîtrise des dépenses énergétiques. Un point est également fait sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de la mobilité durable avec les autres solutions de mobilité décarbonnée. Des articles retracent la vente de Certificats d'Economies d'Energie, le géoréférencement et la chaufferie-bois en cours d'étude et de réalisation. C'est un document assez complet et qui mérite d'être relaté dans les conseils municipaux pour que ressortent de manière précise les diverses activités menées par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne.

082258205751610211
Recu le 28/12/2021
Publié le 28/12/2021

Avant de clore la réunion, M. le Président indique, en aparté, que les communes urbaines seront, à compter de 2022, intégrées dans les Comités Consultatifs Locaux de sorte à ce qu'elles puissent suivre l'actualité du Syndicat mais également leurs dossiers.

M. Crehen, délégué de Valeilles salue le retour de Mme Bayles-Penche. Il demande s'il serait possible, de temps en temps, de délocaliser la tenue de l'assemblée générale un peu plus vers le centre du département.

M. le Président, qui avait privilégié une salle spacieuse en raison des distanciations imposées par la crise sanitaire, espère pouvoir reprendre les habitudes qui préexistaient en tenant les assemblées dans divers secteurs du département. Il aimerait également pouvoir convier les maires non délégués.

Le Président remercie les élus pour leur participation.

Le Président,



Jacques GAYRAL